

## PERMIS POIDS LOURDS

**La conduite des véhicules de plus de 3,5 t nécessite l'obtention du permis C.**

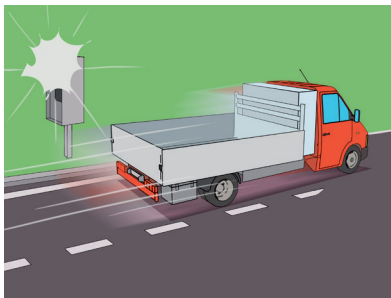
Roulez en règle et en toute sécurité.  
Vérifiez le chargement de votre véhicule pour éviter tout risque de surcharge.

## LES DROITS ET OBLIGATIONS DU CHEF D'ENTREPRISE

### DÈS LORS QU'UN SALARIÉ EST AMENÉ À CONDUIRE LE VÉHICULE DE L'ENTREPRISE, LE CHEF D'ENTREPRISE DOIT :

- S'assurer que le salarié est bien en possession d'un permis en cours de validité et adapté au type de véhicule qu'il sera amené à conduire.
- Demander au salarié de fournir l'original de son permis et en faire une photocopie.
- Vérifier périodiquement la validité du permis de conduire du salarié.

**Interdiction** de se renseigner sur le nombre de points détenus par le salarié.



### LES SALARIÉS DEVIENNENT RESPONSABLES

**Si votre salarié commet une infraction au code de la route avec un véhicule professionnel, vous avez l'obligation de le dénoncer sous peine d'encourir une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.**

Délai de 45 jours, par lettre recommandée avec AR.



### LES POIDS LOURDS DOIVENT RESPECTER LES RESTRICTIONS ET INTERDICTIONS DE CIRCULATION.

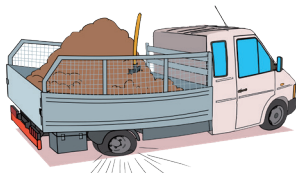
**RAPPEL: INTERDICTION DE CIRCULER DU SAMEDI 22H AU DIMANCHE 22H. S'APPLIQUE ÉGALEMENT LES VEILLES DE JOURS FÉRIÉS À PARTIR DE 22H JUSQU'À 22H LE LENDEMAIN.**

## LE RISQUE DE SURCHARGE

### LE POIDS DU CHARGEMENT TRANSPORTÉ DANS VOTRE VÉHICULE ET VOTRE REMORQUE EST RÉGLEMENTÉ ET NE DOIT PAS ÊTRE DÉPASSÉ.

La surcharge est responsable de :

- l'altération de la tenue de route
- l'allongement de la distance de freinage
- l'éclatement des pneus



Afin de limiter les risques liés à la surcharge, respectez les points suivants :

$$CU_{\text{véhicule}} = PTAC_{\text{véhicule}} - (PV_{\text{véhicule}} + \text{conducteur} + \text{passagers})$$

$$CU_{\text{remorque}} = PTAC_{\text{remorque}} - (PV_{\text{remorque}} + \text{équipements remorque})$$

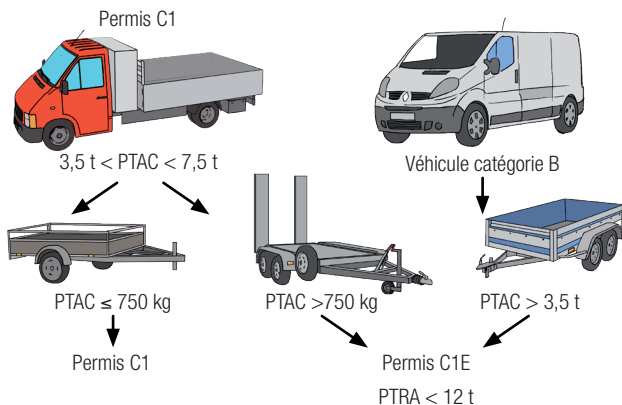
$$\text{Poids maximum tractable autorisé} = PTR A_{\text{véhicule}} - PTAC_{\text{véhicule}}$$

Ces valeurs sont indiquées sur la carte grise de votre véhicule et de votre remorque :

	Signification	Carte grise
CU	Charge Utile : poids du chargement du véhicule ou de la remorque.	-
MMA / PTAC	Masse Maximale Autorisée ou Poids Total Autorisé en Charge : poids maximum que le véhicule chargé ou la remorque chargée ne doit pas dépasser.	F2
MMA de l'ensemble roulant / PTR A	Masse Maximale Autorisée de l'ensemble roulant ou Poids Total Roulant Autorisé : poids maximum que l'ensemble véhicule chargé + remorque chargée ne doit pas dépasser. Uniquement mentionné sur le véhicule tracteur.	F3
MV / PV	Masse à vide ou Poids à Vide : poids de la remorque ou du véhicule avec les pleins (carburant, huile, eau) sans conducteur, passagers, ni chargement.	G1

## LE BON PERMIS

LA RÉGLEMENTATION DES PERMIS POIDS LOURDS VARIE EN FONCTION DU PTAC DES VÉHICULES ET DES REMORQUES. ELLE PROPOSE UN PERMIS « SPÉCIFIQUE » POUR LES VÉHICULES DONT LE PTAC SE SITUE ENTRE 3,5 t ET 7,5 t.



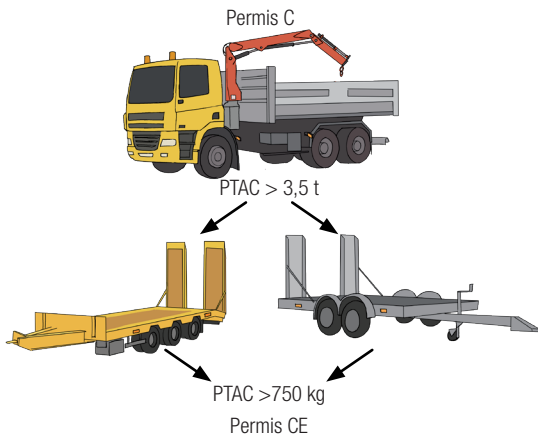
Caractéristiques permis C1	Caractéristiques permis C1E
Etre âgé de 18 ans Validité 5 ans Contrôle médical obligatoire	
Titulaire du permis B	Titulaire du permis B + C1



### BON À SAVOIR

La taille du véhicule ou de la remorque n'est pas forcément représentative du poids de son chargement. Vérifiez bien le PTAC et le poids à vide de votre véhicule et / ou remorque pour déterminer la charge à y mettre.

# LE BON PERMIS



Caractéristiques permis C		Caractéristiques permis CE	
Etre âgé de 21 ans	Contrôle médical obligatoire	Validité 5 ans	
Titulaire du permis B		Titulaire du permis B + C	



## BON À SAVOIR

Les formations FIMO / FCO sont obligatoires pour les travailleurs (salariés ou non) affectés à la conduite de véhicules routiers de plus de 3,5 t (PTAC)

Dans le BTP, seuls les artisans / salariés transportant leurs propres matériaux, matériels, équipements, gravats et déchets pour leur propre chantier sont dispensés de ces formations, à condition que le transport ne soit pas leur activité principale. (ex: transport de matériaux pour la mise en œuvre sur le chantier ou transport jusqu'à la déchèterie).

En revanche, la dérogation n'est pas applicable si:

- la feuille de paye ou le contrat de travail mentionne «conducteur»
- OU - si la conduite est l'activité principale (même pour un non conducteur)
- OU - si transport de matériaux / matériels pour le compte d'autrui.

En cas de contrôle, il appartient à l'employeur de pouvoir justifier (contrat de travail, bulletin de salaire, attestations...) de la situation de ses salariés.

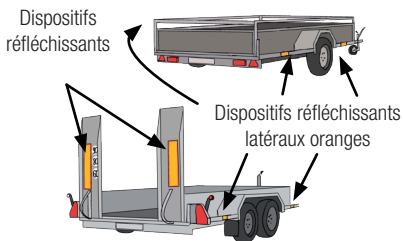
## LES REMORQUES

**IL EXISTE PLUSIEURS TYPES DE REMORQUES : BENNES, REMORQUES BASCULANTES, REMORQUES PORTES ENGIN, PLATEAU FOURGON... VOTRE REMORQUE DOIT ÊTRE ADAPTÉE À VOS BESOINS ET À VOTRE MÉTIER.**

Les remorques dont le PTAC  $> 750$  kg ou égal à la moitié du poids à vide du véhicule tracteur, doivent être équipées d'un système de freinage comprenant au minimum:

- un freinage de route qui agit sur les roues et est actionné par l'inertie de la remorque
- un freinage de parcage pour immobiliser la remorque lorsqu'elle est dételée
- un câble de sécurité qui doit être accroché au véhicule

**Votre remorque doit être équipée de dispositifs réfléchissants pour être vue des autres usagers.**



Quand le PTAC  $> 500$  kg elle doit avoir :

- sa propre plaque d'immatriculation
- sa carte grise
- des feux stop et feux indicateurs de directions

Quand le PTAC  $> 750$  kg elle doit avoir en plus :

- son assurance propre



### BON À SAVOIR

Les véhicules moteurs, les remorques et les semi-remorques peuvent circuler entre 40 et 44 tonnes sous condition de disposer d'un système de freinage avec antiblocage (ABS).

## LES RÈGLES DE SÉCURITÉ

**LA CONDUITE DE POIDS LOURDS NÉCESSITE UNE CERTAINE VIGILANCE CONCERNANT L'ÉTAT DE SANTÉ DU CONDUCTEUR ET ENVERS LES AUTRES USAGERS DE LA ROUTE.**

**Un contrôle médical est obligatoire pour le permis et son renouvellement. L'employeur doit s'assurer de la validité du permis de conduire de ses salariés.**

Le médecin de ville doit être agréé (liste consultable sur le site de la préfecture).

Âges	Permis C, CE, C1, C1E
< 55 ans	5 ans
De 55 à 60 ans	5 ans ou jusqu'à la date d'anniversaire des 60 ans
De 60 à 76 ans	2 ans ou jusqu'à la date d'anniversaire des 76 ans
+ 76 ans	1 an

**Les conducteurs de poids lourds doivent rouler moins vite et sur la voie de droite.**

RAPPEL DES LIMITATIONS DE VITESSES	Transport > 3,5 t et < 12 t	Transport > 12 t
Autoroute	90 km/h	90 km/h
Route prioritaire	80 km/h	80 km/h
Route prioritaire*	90 km/h	80 km/h
Autre route	80 km/h	80 km/h (véhicule isolé) 60 km/h (véhicule articulé)
Agglomération	50 km/h	50 km/h
Boulevard périphérique Paris	70 km/h	70 km/h

\* Route prioritaire séparée par un terre plein central

# POIDS MAXIMUM AUTORISÉ (PMA)

**ROULEZ EN RÈGLE ! CALCULEZ LE PMA DE VOTRE ENSEMBLE ROUTIER. CELUI-CI PEUT ÊTRE DIFFÉRENT DU PTRA INDIQUÉ SUR LA CARTE GRISE.**

Pour déterminer le PMA, réaliser 3 calculs et choisir la plus petite des valeurs :  
**Véhicule tracteur + semi Remorque**

1<sup>er</sup> calcul = **PTRA**

2<sup>ème</sup> calcul = **PV** (véhicule tract.) + **PTAC** (semi rem)

3<sup>ème</sup> calcul = Poids **nombre d'essieux** (code de la route)

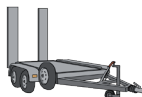
**Véhicule tracteur + Remorque**

1<sup>er</sup> calcul = **PTRA**

2<sup>ème</sup> calcul = **PTAC** (porteur) + **PTAC** (rem)

3<sup>ème</sup> calcul = Poids **nombre d'essieux** (code de la route)

Exemples :



V. tract	S. Rem
PV = 6 t	PV = 7,5 t
PTRA = 44 t	PTAC = 34 t
Total de 5 essieux 44 t	
1 <sup>er</sup> calcul = 44 t	
2 <sup>ème</sup> calcul = 6+34 = <b>40 t</b>	
3 <sup>ème</sup> calcul = 44 t	
L'ensemble routier ne peut pas dépasser 40 t	

V. tract	Rem
PV = 10 t	PV = 7,5 t
PTAC = 19 t	PTAC = 19 t
PTRA = 26 t	
Total de 4 essieux 38 t	
1 <sup>er</sup> calcul = <b>26 t</b>	
2 <sup>ème</sup> calcul = 19+19 = 38 t	
3 <sup>ème</sup> calcul = 38 t	
L'ensemble routier ne peut pas dépasser 26 t	



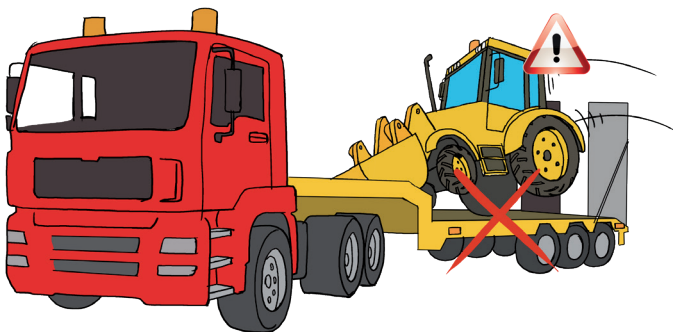
## BON À SAVOIR

Ensemble routier jusqu'à 4 essieux = 38 t 5 essieux et + = 44 t



## L'ARRIMAGE

- L'employeur a l'obligation de former le chauffeur à la mise en œuvre d'un arrimage en sécurité.
- Les instructions d'arrimage doivent être communiquées au chauffeur.
- Calculer les efforts latéraux et axiaux (0,5g) pour déterminer le nombre d'élingues d'arrimage.
- Quel que soit l'engin consulter la notice d'instruction.
- L'arrimage doit se faire uniquement sur les points d'arrimage identifiés par ce pictogramme.
- Ne pas utiliser différents types d'accessoires pour arrimer.
- Ne pas surcharger les accessoires d'arrimage.
- Ne pas utiliser de levier de barres additionnelles au tendeur à cliquet.
- Bloquer l'engin à transporter: mettre le frein de parking, bloquer les articulations, verrouiller le capot.
- Conditions climatiques (neige, verglas, vent): des moyens de calages complémentaires doivent être mis en place.
- **Arrimer quelle que soit la distance à parcourir.**
- Il est recommandé de mettre en place une vérification périodique annuelle des points et des accessoires d'arrimage.
- Pour les remorques le système d'arrimage doit être adapté.



EN SAVOIR PLUS



IRIS-ST  
2 RUE BÉRANGER  
75003 PARIS

IRIS-ST, pôle prévention des artisans du BTP  
et Paysage  
[www.iris-st.org](http://www.iris-st.org)

OPPBTP  
[www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr)

Avec le soutien de la DGE, de la CNAMTS  
et de Béranger Développement.

**RETROUVEZ LES MÉMOS DE L'IRIS-ST  
SUR L'APPLICATION « LES MÉMOS ».**

